

COC 16 novembre – compte-rendu

1. POINT D'ETAPE

Carine Petit annonce qu'une période importante s'ouvre pour la réalisation du quartier SVDP. Cette réunion « point d'étape » permet de présenter aux membres du COC la délibération, et ce avant les élus de la majorité du 14^{ème}. Il n'a pas été jugé nécessaire d'organiser une réunion publique. La délibération DU 192 sera présentée au CA du 28 novembre 2016, pour un passage au Conseil de Paris les 12,13 et 14 décembre (la M14 communiquera l'ordre de passage au CP une fois l'odj reçu).

La marge d'intervention sur ces documents est très faible. D'autres documents seront travaillés avec l'aménageur et les membres du COC. Carine Petit souligne l'importance du contrat de concession et l'objectif de clôture en 2023. Ce document, tel que conçu, permet un travail ilot par ilot via les CCCT.

Pascale Lebeau, distribue un document de synthèse, en PJ du CR.

2. CONCERTATION

F. Schlumberger intervient sur la base du document remis après la séance, en PJ du CR.

La concertation ne s'arrête pas après l'approbation de la délibération. Le COC ne sera pas associé au COPIL organisé par la Ville (lieu d'arbitrage politique), mais continuera en parallèle. Le COC doit rester central pour définir les nouvelles modalités de concertation avec l'aménageur. La M14 a demandé à ce que soit ajouté dans le traité de concession que le COC se réunisse à chaque étape de l'opération (cf traité de concession modifié).

L'occupation temporaire est à faire durer le plus longtemps possible à l'aune des contraintes opérationnelles.

3. VŒU M14

Un vœu a été rédigé par la majorité du 14^{ème} répond à certaines interrogations (ex : habitat participatif et son montage) ; document en PJ.

Questions diverses :

Le Groupe Scolaire a changé de libellé ; en effet, il est apparu opportun de limiter les précisions sur ce futur équipement afin de bien le dimensionner (et notamment l'option des locaux modulables). Il est toujours prévu de réaliser une école.

L'aménageur est le propriétaire du site. Il est prévu des lots mixtes, public/privé, mais cela n'exclut pas les baux emphytéotiques.

A FAIRE :

Réunir les membres du COC dès janvier 2017 avec PBA, pour une présentation et la définition des conditions de la concertation.

Envoyer le compte rendu de la réunion publique du 26 septembre 2016